



ASSOCIATION NATIONALE DES PLAISANCIERS EN EAUX INTERIEURES

Association créée en 1985 & régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Président : Pierre PEETERS 27 Rue de Longeville 57150 CREUTZWALD

PEETERS Pierre

27 rue de Longeville

57150 Creutzwald

Tel : 03 87 93 18 49

Port : 06 88 55 43 64

Email : pierre.peeters@laposte.net

Creutzwald le 7 mars 2015

Monsieur Manuel Valls

Premier Ministre

Hôtel Matignon

57 Rue, de Varenne

PARIS 7

Objet : Loi NOTRe

Monsieur le Premier Ministre

Dans le cadre du projet de loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) en date du 20 janvier 2015, le Gouvernement a présenté un amendement numéro 1208, accordant aux collectivités, ou établissements Publics compétents, la possibilité d'instaurer une redevance sur les mouillages effectués dans le périmètre des aires marines protégées, dont ils sont gestionnaires.

Considérant l'ampleur des dites zones concernés, et les conséquences sur la filière nautique, la commission des lois de l'Assemblée Nationale, a rejeté cette mesure, en adoptant l'amendement numéro 163.

Par suite, le Gouvernement a déposé un nouvel amendement, dans le cadre de la loi « NOTRe » dont l'examen a débuté le 17 février dernier à l'Assemblée Nationale, mais sans évoquer de montant, et en renvoyant son établissement au décret d'application.

Il y est question de mission d'intérêt général, dans le cadre de la protection du patrimoine marin. S'il ne s'agit que de protéger le patrimoine marin, il faut non pas le taxer mais l'interdire.

Le contraire serait une mesure discriminatoire par l'argent car seuls ceux qui peuvent payer auraient le droit de porter atteinte au patrimoine,

Par ailleurs, il faut à nouveau rappeler que si la plaisance, dans l'imaginaire de beaucoup, est un domaine qui fait rêver (ce sont les yachts de milliardaires sur la cote d'Azur qui

font la une des magazines peuples), nous voulons aussi attirer votre attention sur le fait que la grande majorité des plaisanciers ont des bateaux de 5 m à 11 m d'une valeur bien éloignée des yachts luxueux immatriculés dans des paradis fiscaux. C'est majoritairement ces "petits plaisanciers" qui, soit auraient à supporter le poids financier d'une telle mesure, soit renonceraient purement et simplement à la plaisance.

Une telle mesure serait fortement préjudiciable à l'ensemble de la filière nautique.

Convaincus que vous saurez apprécier le danger d'une telle mesure fiscale, je me tiens à votre disposition pour vous rencontrer.

Recevez, Monsieur le Premier Ministre, nos respectueuses salutations.

Pierre Peeters
Président